

Les véritables conditions de travail du corps enseignant

Autor(en): **Gaillard, Rolande**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **55 (1967)**

Heft 81

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-271882>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un problème inquiétant aux Etats-Unis

Les mariages précoces et leurs suites

(Suite de la page 4)

placés par la recherche de buts d'ordre social ou sentimental. Ceci n'est pas une simple théorie mais ressort d'une enquête effectuée dans un Etat du Sud, la Louisiane, auprès d'adolescents. On demandait à ces jeunes gens ce qu'ils attendaient du mariage.

Plus des deux tiers des 500 élèves des classes terminales des « high school » estiment que le fait d'être un compagnon intéressant et agréable, de posséder une personnalité capable de s'adapter sont, chez un mari ou une femme, des qualités beaucoup plus importantes que d'être économe, religieux, travailleur ou bonne ménagère. Une écrasante majorité de garçons et de filles a estimé que l'homme n'a pas à être considéré comme le chef de la famille mais que l'autorité appartenait également aux deux époux pour toutes les décisions majeures.

Qu'est-ce qui rend possible des concessions aussi peu réalistes ?

Les grandes illusions

Le mariage en Amérique est aujourd'hui pour l'amour, mais trop souvent sans comprendre la signification de l'amour. Cette motivation développée par les magazines à grand tirage, les films, la télévision, la publicité n'est pas l'amour. On pourrait dire plus exactement qu'il s'agit d'érotisme même s'il n'est pas toujours présenté aussi clairement.

Un second facteur est ce qu'on pourrait appeler « l'épanouissement personnel ». Les jeunes Américains estiment qu'ils ont un droit de naissance à une vie sentimentale qui les satisfasse complètement. Sans doute parce qu'ils estiment, à tort ou à raison, que le confort matériel de la vie peut être considéré comme assuré. Ils situent leurs idées de « bonheur » dans les domaines psychologique et sentimental. C'est un lieu commun d'entendre les jeunes gens parler de leur espoir de se marier avec quelqu'un avec qui ils soient « bien assortis », qui soit « stimulant sur le plan intellectuel » et lui assure la sécurité sur le plan sentimental comme si ces idéaux pouvaient être octroyés.

En outre, beaucoup de jeunes (et d'autres) se marient en se disant « que si cela ne marche pas on pourra toujours divorcer ».

Les principales causes de divorce

On peut affirmer que les jeunes gens d'aujourd'hui sont prédisposés aux ruptures conjugales. Il faut ajouter à cela, d'après l'expé-

rience des conseillers conjugaux, de nombreux facteurs de rupture, tels que les tensions dans l'entourage, les situations de crise, la maladie, le chômage, l'apparition du premier enfant, un changement de domicile, l'entrée à l'école de l'enfant, une grossesse non désirée, la promotion professionnelle du mari (ou de la femme), la rétrogradation à une situation moins bonne, un décès parmi les parents ou les enfants, le service militaire, des divergences de vues sur la manière d'élever les enfants. Nous devons reconnaître également que toutes les statistiques dont nous disposons indiquent qu'il y a aux Etats-Unis plus de mariages « forcés » qu'on ne le suppose généralement. On estime qu'une jeune fille sur six est enceinte au moment de son mariage.

Dans les consultations conjugales on pose souvent la question : « Pour quelle raison vous êtes-vous mariés puisque vous n'y étiez pas forcés ? », à laquelle les jeunes couples répondent : « Tous nos amis étaient mariés, nous nous sentions en marge », ou « Nous pensions qu'il serait amusant d'être mari et femme... ».

Mais la réalité est qu'il est très dur de réussir son mariage.

La publicité idéalise le mariage de manière exagérée : les jeunes voient représentés des couples beaux, bien habillés, se reposant dans de somptueuses maisons, ou admirant leur argenterie et leurs appareils électriques. Dans la publicité les enfants ne pleurent pas, ne rejettent pas leur nourriture, ne souillent pas leurs langes.

Beaucoup de jeunes ont été préservés de ces rudes réalités par des parents trop bienveillants : « Laissons nos enfants s'amuser pendant qu'ils sont jeunes, ils ont bien le temps d'avoir des soucis... ».

Un jeune mari disait un jour d'une voix brisée : « Je n'avais aucune idée du nombre de paires de bas que doit s'acheter une femme... ni de leur prix ».

Peu de jeunes femmes sont capables de gouverner un ménage.

Il ne suffit donc pas que les « high school » établissent des règlements pour les étudiants mariés. Il faudrait aussi qu'ils organisent pour les couples des groupes de travail, des sessions d'études.

Car le mariage de deux enfants gâtés et ignorants ne peut qu'engendrer des larmes... et des enfants malheureux.

(H.S.M., Union Internationale des organismes familiaux. Résumé de la conférence de Clark W. Blackburn, directeur de Family Association of America, et président de l'U.I.O.F. des Etats-Unis.)

Abonnement-cadeau

Chères abonnées,

Cette année à nouveau nous vous proposons les abonnements-cadeaux. Il n'est pas trop tôt pour songer à vos amies proches ou lointaines auxquelles « Femmes suisses et le Mouvement féministe » apportera un message mensuel qui leur donnera une idée d'ensemble de la vie féminine en Suisse.

Un abonnement à notre journal est un cadeau qui dure toute l'année.

Comme l'an dernier, trois abonnements offerts donnent droit à un quatrième gratuit. Veuillez nous renvoyer la formule suivante, dûment remplie, et nous nous chargerons d'expédier le premier numéro, soit celui de Noël, en indiquant le nom du donateur.

A découper et à envoyer à l'administration du journal « Femmes suisses et le Mouvement féministe », 19, avenue Louis-Aubert, 1206 Genève.

Veuillez envoyer, de ma part, le journal pendant l'année 1968 aux adresses suivantes :

1.

2.

3.

4. Abonnement gratuit (cet abonnement peut être justement celui du donateur).

Signature :

Abonnement pour la Suisse : Fr. 8.—.

Abonnement pour l'étranger : Fr. 8.75.

CCP 12-117.91.

Le courrier de la rédaction

Du temps libre pour les mères de famille

La publication du point de vue d'une de nos lectrices sur ce sujet a provoqué certaines réactions. Nous ferons état de deux d'entre elles en publiant les lettres ci-dessous. La première met en lumière un aspect différent du problème et la seconde rétablit la vérité sur un important point particulier.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt dans « Femmes suisses » l'article intitulé : « Du temps libre pour les mères de famille ». J'ai souvent envié l'horaire des femmes anglaises et américaines dont les maris et les enfants prennent régulièrement le repas de midi au dehors.

« Vous rendez-vous compte, nous dit Cécile, l'auteur du dit article, du nombre monumental d'heures libres qui reviendraient enfin aux mères si tous les enfants restaient à l'école pour déjeuner ? »

Il est vrai, ces heures libres, quelle mère ne les a ardemment désirées ? Que ne pourrions-nous faire d'agréable, d'utile ou de valable sans ces repas toujours à faire et si vite disparus ? Et cependant avec le recul des années, une mère se rend compte de tout ce qui s'est créé d'essentiel autour d'une table de famille où l'entente n'a pas toujours régné mais qui a été, en dépit des faiblesses, un lieu de rassemblement, de connais-

sance, de compréhension et d'échanges non seulement pour la famille elle-même mais pour tant de parents, d'amis, d'étrangers.

Tout le monde prône la famille. Mais on travaille de toutes parts à la désintégrer. Sans parler des hommes qui choisissent ce moment pour traiter leurs affaires au détriment de biens plus précieux, nous voyons peu à peu de multiples associations, organisations, l'école elle-même grignoter le temps « perdu » des repas. Peut-être rejoindrons-nous bientôt l'organisation des grandes villes, mais devons-nous nous en vouloir ces repas que chacun prend pour soi, comme dans le fameux film de Brandt, et qui ne sont plus que la déglutition rapide d'un nombre précis de protéines et de vitamines qui nourrissent le corps et laisseront l'être intérieur affamé ?

Plus encore que le temps libre, ce qui manque aux mères de famille, c'est la conscience du rôle capital que leur est dévolu dans une ère technologique comme la nôtre où l'homme est en passe de se déshumaniser.

Hélène Guisan.

Les véritables conditions de travail du corps enseignant

Votre collaboratrice Cécile parle des heures de travail exigées par Genève, d'un maître, en disant qu'elles sont de 25 heures hebdomadaires environ. Je pense tout de même qu'il serait heureux que l'on comprît que les 25 heures de leçons d'un maître en comportement en moyenne autant pour le travail à domicile, en partie pour la préparation des leçons et en partie pour la correction des travaux écrits.

Il y a, bien sûr, des maîtres qui travaillent vite ou qui sont plus consciencieux que d'autres ou qui, après quelques années d'expérience, passent moins de temps à leurs préparations.

Mais les 25 heures de travail dont je parle sont certainement une moyenne. Vous avez des maîtres qui ont actuellement une classe de 25 élèves et qui corrigent toutes les quinzaines une composition à raison de 10 à 15 minutes par travail.

La préparation d'une leçon de géographie ou d'histoire, pour quelqu'un qui n'est pas « Pic de la Mirandole » représente d'une ou deux à dix heures de travail.

Je sais que, pour le public, le maître d'école primaire qui sort à 16 heures, ou le maître de secondaire qui est libre le mercredi après-midi, est un privilégié. Je pense que si cette profession était si agréable et si bien reconnue par le public, le recrutement des maîtres ne serait pas tragique au point où il en est arrivé actuellement.

Rolande Gaillard,
directrice du collège secondaire
de Villamont

La ballerine

Elle fait partie d'un corps de ballet régulier de théâtre ou d'opéra, ou d'une troupe régulière.

APTITUDES REQUISES

Une très grande musicalité. Sens artistique. Physique agréable. Souplesse. Bonne santé. Endurance. Discipline et bon caractère. Goût de l'effort.

N. B. — Un semestre à l'essai (tests) précède l'admission définitive dans tout corps de ballet.

Ecoles : membres de l'Union suisse des professionnels de danse et de gymnastique (à Bâle, Studio Elisabeth Fallab-Vogt, Klingentalgraben 17 ; à Genève, Studio Dolly et Willy Flay, Tour-de-Boël ; à Zurich, Balletakademie Herta Bamert, 4, Höschgasse, Ballettschule Ernst und Leonie Mohr, Kreuzstrasse 4, et Tanzschule Helmut Vetter, Elisenstrasse 2 ; à Lausanne, Studio Simone Suter, Caroline 7) et autres écoles de ballet n'appartenant pas à l'Union susnommée (écoles des théâtres de Bâle, St-Gall, Lucerne et Zurich, Grande école de danse Frédéric Stebler, à Berne, et autres écoles de Suisse alémanique, italienne et de Romandie).

Frais d'écologie : de Fr. 1200.— à 1800.— par an.

Durée des études : de 3 à 4 ans au minimum, à raison de 3 heures quotidiennes au minimum.

Syndicat défendant la profession : Union suisse des professionnels de danse et de gymnastique.

ETUDES

Age minimum d'entrée en classe de danse : 8 ans, les heures quotidiennes de cours étant augmentées dès la fin de la scolarité obligatoire.

Programme d'études : Les positions. Les exercices à la barre, au sol et au milieu. Les pas classiques. Les adages. Les enchaînements. Les pointes. Les pas de deux. Eléments d'acrobatie. Gymnastique et entraînement. Danse de caractère (les folklores nationaux). Eléments de danse moderne. Plastique. Danses historiques. Les principales chorégraphies du répertoire. Etude d'un instrument (piano).

Examens : annuels et de clôture.

Diplômes : Certaines Ecoles délivrent des diplômes, mais ils ne sont pas reconnus par l'Etat, en Suisse du moins, car, en Russie, depuis la révolution on ne peut danser sans être diplômée, et en France, les diplômes de ballerine et d'enseignement sont en train de devenir obligatoires.

La demande :

Le ballet s'est largement développé depuis quelques années en Suisse, et toujours plus nombreux sont les milieux qui s'y intéressent. Les corps de ballet de nos théâtres et de nos opéras prennent de plus en plus d'importance, et de plus grands moyens financiers sont mis à leur disposition. Mais la qualité d'un ballet dépendant pour une bonne part de celle de ses membres, on manque encore, chez nous, de danseuses bien qualifiées et capables de se développer, de sorte que nos scènes ont dû engager un nombre relativement important d'étrangères, qui seront remplacées par des indigènes pour autant qu'elles répondent aux exigences du métier.

Perspectives d'avenir :

La ballerine qualifiée peut travailler en Suisse ou à l'étranger, avoir un poste stable ou participer à des tournées à travers le monde, et monter en grade dans le corps de ballet dont elle fait partie (premier ou deuxième quadrille, première danseuse, danseuse étoile).

L'OFFRE ET LA DEMANDE

L'offre :

Un métier pénible, mais passionnant. Un art, qui demande une vocation et beaucoup de persévérance et de talent.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaire : souvent irrégulier. Dépend du théâtre ou du corps de ballet qui engage. Outre les répétitions, il faut compter déjà deux heures quotidiennes de « training » au minimum.

Congés : dépendent du règlement du théâtre et des engagements de la saison théâtrale.

Rétribution : La rétribution des membres d'un corps de ballet va de Fr. 600.— à Fr. 1400.— par mois.

Avantages sociaux : assurances maladie et accidents professionnels.